



Wallonie

## CERTIFICAT D'URBANISME n°1

Demandeur : Agence BY THE WAY – Drève Richelle, 96 à 1410 WATERLOO  
 Ns Réf. : CU1-004/2024

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande de certificat d'urbanisme n° 1 réceptionnée en date du 12 février 2024 relative à un bien sis à 1495 Villers-la-Ville, Rue du Moulin d'Hollers, 11 cadastré division 1 : VILLERS-LA-VILLE, Section B n° 376M appartenant à M. Eric WOLTERS, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

Le bien en cause :

1° se trouve au plan de secteur de Nivelles adopté par Arrêté royal du 01.12.1981, en zone agricole visée à l'article D.II.25 du CoDT, couverte d'un périmètre d'intérêt paysager ;

2° est soumis en partie à l'application du guide régional d'urbanisme téléchargeable via :

[http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officielle\\_final.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officielle_final.pdf)

en ses Chapitre 3 - Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité, & Chapitre 4 - Règlement général sur les bâtiesse relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite ;

3° n'est pas visé par sa situation au regard d'un projet de plan de secteur ;

4° n'est pas situé dans le périmètre d'un schéma ou projet de schéma de développement pluricommunal, ni d'un schéma ou projet de schéma de développement communal, ni d'un schéma ou projet de schéma d'orientation local, ni d'un guide ou projet de guide communal d'urbanisme, ni d'un permis d'urbanisation ;

5° n'est pas soumis au droit de préemption ou repris dans les limites d'un plan d'expropriation ;

6° a) n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain, de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine visés respectivement aux articles D.V.1, D.V.7, D.V.9, D.V.12 ou D.V.13;

b) n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 22 du Code wallon du patrimoine;

c) n'est pas classé en application de l'article 16 du même Code;

d) n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 21 du même Code;

e) n'est pas visé à la carte archéologique au sens du même Code ;

f) ~~dans la région de langue allemande, fait l'objet d'une mesure de protection en vertu de la législation relative au patrimoine ;~~

7° au vu de sa situation au plan de secteur, est situé en régime d'assainissement autonome par assimilation au Plan d'Assainissement par Sous-bassin hydrologique (PASH) ;

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article D.IV.52 du CoDT, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° relatifs à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité.

Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cfr liste ci-après).

8° est exposé aux risques naturels de type « inondation par débordement » d'alea très faible, de type « axe de ruissellement concentré – lidaxes » d'alea moyen et de type « ruissellement par débordement » d'importance faible – cf extrait ci-annexé ;

n'est pas exposé à une contrainte géotechnique majeurs,

n'est pas situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière ou dans un site Natura 2000 ; ne comporte pas une cavité souterraine d'intérêt scientifique ou une zone humide d'intérêt biologique, au sens de l'article D.IV.57, 2° à 4° ;

est traversé par une liaison écologique au sens de l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du CoDT – cf extrait ci-annexé ; 9° n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent.

Aucune donnée relative au bien n'est inscrite dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols ;

<https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/sols-pollues/banque-des-donnees-de-letat-des-sols-bdes.html>

Autres renseignements relatifs au bien :

- est exposé au risque sismique – Zone 4 à l'Eurocode 8 ;
- semble être potentiellement exposé au risque lié au radon, au vu de sa situation sur une couche géologique schisteuse ;
- n'est pas exposé à un risque d'accident majeur ; à signaler l'existence de la Société Vital Materials Belgium répertoriée comme site SEVESO, établie à 1495 Villers-la-Ville (Tilly), Rue de la Station 67 ;
- est situé à front de la voirie communale 'Rue du Moulin d'Hollers' ;
- n'est frappé d'aucun alignement résultant de normes routières ;
- n'est grevé d'aucune servitude de passage public suivant l'Atlas des chemins vicinaux de Villers-la-Ville ;
- n'est pas contigu à un cours d'eau non navigable suivant l'Atlas des Cours d'eau non navigables de Villers-la-Ville ;
- aucun arbre, arbustes ou haie remarquable sur la parcelle, répertoriés, individuellement, en groupe ou en allée, pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique, sur des listes établies sur base d'une procédure spécifique et publiées au Moniteur belge et sur le portail cartographique du SPW ;
- n'est pas situé dans le périmètre de protection d'une conduite de transport de Fluxys ;
- n'est pas contigu à une conduite d'adduction d'eau appartenant à Vivaqua :
- n'est pas contigu à une ligne ferroviaire ;
- ne figure pas en zone de prévention de captage ;
- n'a pas fait l'objet d'observations du Collège communal et à notre connaissance du fonctionnaire délégué conformément à l'article D.IV.102 du CoDT ; n'a pas fait l'objet d'une notification de division de bien récente ;
- n'a pas fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°2 datant de moins de deux ans, d'un certificat de patrimoine valable, d'une déclaration urbanistique, ni d'un permis d'urbanisme, d'environnement, unique ou intégré ; fait actuellement l'objet de la déclaration d'un établissement de classe 3 introduite en date du 9 février 2024 visant au maintien en activité d'une citerne à mazout enterrée de 3.000 litres ;
- n'a pas fait l'objet d'un avertissement préalable conformément à l'article D.VII.4 du CoDT ni d'un procès-verbal d'infraction visé à l'article D.VII.5 du CoDT ;

**Observation :**

*Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.*

A Villers-la-Ville, le 16 FEVRIER 2024,

Pour le Collège,

La Directrice générale,

S. RUCQUOY.

Le Bourgmestre,

E. BURTON.



Province du Brabant Wallon  
Commune de VILLERS-LA-VILLE (1495)

Service administratif des Travaux : Axel BALLANT – [axel.ballant@villers-la-ville.be](mailto:axel.ballant@villers-la-ville.be)  
 071/87.03.80 - 81 ou 88 -  071/82.71.29  
Rue de Marbais, 37 à 1495 VILLERS-LA-VILLE

Service technique des travaux : Fabian SMITS – [Service-Technique@villers-la-ville.be](mailto:Service-Technique@villers-la-ville.be) -  071/87.96.20  
Rue du Châtelet, 1 à 1495 TILLY

---

LISTE DES DIFFERENTS CONCESSIONNAIRES D'EXPLOITATIONS SOUTERRAINES  
DANS LES VOIRIES COMMUNALES

**RESEAU TELEPHONIQUE**

**PROXIMUS**

Rue Marie Henriette, 60 à 5000 NAMUR (Remy Claude)  
e-mail : [a4.namur.notification@belgacom.be](mailto:a4.namur.notification@belgacom.be) (Notification)  
Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

 081/72.30.42  
 0800/21037

**ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC**

**ORES**

Centre d'Exploitation du Brabant Wallon :  
Avenue Jean Monnet, 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

 078/15.78.01

**TELEDISTRIBUTION**

**VOO (TV.NET.TEL. – anciennement BRUTELE)**

Rue de Lambusart, 56 à 6240 FARCIENNES  
e-mail : [infra.structure@voo.eu](mailto:infra.structure@voo.eu)  
Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

 071/96.70.23  
 071/96.71.56

**DISTRIBUTION D'EAU**

**In-BW**

Rue Emile François, 27 à 1474 WAYS  
e-mail : [info@inbw.be](mailto:info@inbw.be)  
Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

 067/28.01.11  
 067/28.01.96

**VIVAQUA**

Rue aux Laines, 70 à 1000 BRUXELLES  
e-mail : [installinfo@vivaqua.be](mailto:installinfo@vivaqua.be)  
Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

 02/518.81.11  
 02/518.83.06

**S.W.D.E. (Société Wallonne des Distributions d'Eau)**

Rue de la Concorde, 41 à 4800 VERVIERS  
e-mail : [relex@swde.be](mailto:relex@swde.be)

 087/34.28.11  
 087/34.28.00

GAZ

**FLUXYS**

Avenue des Arts, 31 à 1040 BRUXELLES  
e-mail : [infoworks@fluxys.net](mailto:infoworks@fluxys.net)  
Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

 02/282.72.53  
 02/282.75.54

---

**COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT**

**S.P.G.E. (Société Publique de la Gestion de l'Eau)**

**In-BW**

Rue de la Religion, 10 à 1400 NIVELLES  
e-mail : [info@inbw.be](mailto:info@inbw.be)  
Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

 067/21.71.11  
 067/21.69.28

(mise à jour le 01.09.2018)

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

### Collecte des données à caractère personnel

La **finalité** des collectes des données est liée aux missions incombant au Service Urbanisme de la commune de Villers-la-Ville.

Ces données sont collectées, par exemple, lors de l'introduction d'une demande de certificat d'urbanisme n°1 ou 2, permis d'urbanisme.

La **licéité** des **traitements de données** est basée sur une **obligation légale** (RGPD art 6§1-c). Dans la législation sectorielle, les traitements trouvent principalement leur légitimité dans le CoDT (Code du Développement du Territoire) et dans le Code de l'environnement.

Le **responsable de traitement** est le Collège communal de Villers-la-Ville et le **délégué à la protection des données à caractère personnel** (DPO) est M. Hervé DONCKERS joignable par email [DPO@villers-la-ville.be](mailto:DPO@villers-la-ville.be) ou à l'adresse postale suivante : Rue de Marbais, 37 à 1495 Villers-la-Ville, ou par téléphone au 071/87.03.99.

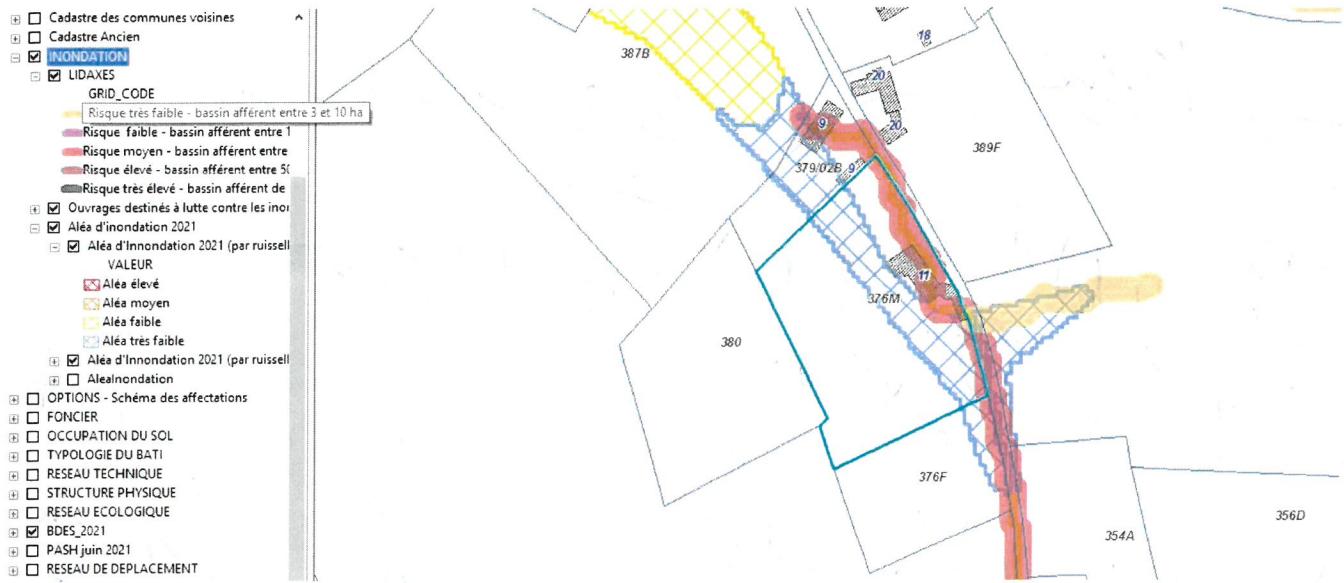
Les **destinataires des données**, définis dans les textes de loi cités ci-avant, varient en fonction du traitement de données et peuvent être, par exemple : le service communal de l'urbanisme, le collège communal ou certains services extérieurs (principalement du SPW).

Les **personnes concernées** ont le **droit** d'accéder, de rectifier leurs données et ont également le droit de s'opposer au traitement ou de demander la limitation du traitement.

Les réclamations en matière de protection des données peuvent être introduites auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD):

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/introduire-une-requete-une-plainte>

## EXTRAIT DE LA CARTE DES RISQUES D'INONDATION & DE RUISELLEMENT



## EXTRAIT DE LA CARTE DES LIAISONS ECOLOGIQUES

